

Les grandes bibliothèques, leur mission et leur insertion dans le paysage documentaire

Large Libraries: Their Mission and Place in the Information World

Las grandes bibliotecas, su misión y su inserción en la escena documental

Philippe Sauvageau

Volume 37, Number 3, July–September 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028473ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028473ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sauvageau, P. (1991). Les grandes bibliothèques, leur mission et leur insertion dans le paysage documentaire. *Documentation et bibliothèques*, 37(3), 95–98. <https://doi.org/10.7202/1028473ar>

Article abstract

Several countries are currently undertaking the construction of national libraries. It is therefore timely to examine the definition and orientations of this type of institution. In Québec, the *Bibliothèque nationale du Québec* is turning towards the concept of a "general public" library along the lines of the 18th century European libraries. With that orientation in mind, university libraries would become centres for specialised research. In a spirit of cultural democracy, the *Bibliothèque nationale du Québec* aims to dramatically increase its user base.

Les grandes bibliothèques, leur mission et leur insertion dans le paysage documentaire

Philippe Sauvageau

Président-directeur général
Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

Dans plusieurs pays, on étudie présentement des projets de construction de bibliothèques nationales. Le moment est donc bien choisi pour amorcer une réflexion sur la définition et les orientations de ce type de bibliothèque. Ici même, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) se dirige vers le concept « grand public » dans la perspective de principes énoncés en Europe dès le XVIII^e siècle. On laissera donc aux bibliothèques universitaires le rôle de soutien à la recherche spécialisée. La BNQ veut ainsi découpler sa fréquentation actuelle dans un esprit de démocratisation culturelle.

Large Libraries: Their Mission and Place in the Information World

Several countries are currently undertaking the construction of national libraries. It is therefore timely to examine the definition and orientations of this type of institution. In Québec, the Bibliothèque nationale du Québec is turning towards the concept of a "general public" library along the lines of the 18th century European libraries. With that orientation in mind, university libraries would become centres for specialised research. In a spirit of cultural democracy, the Bibliothèque nationale du Québec aims to dramatically increase its user base.

Plusieurs pays investissent en ce moment dans la construction de leur bibliothèque nationale. Il s'agit, dans bien des cas, de projets d'envergure et de vastes travaux dont l'élaboration oblige une réflexion sur la vocation de l'institution, la destination de l'édifice et des activités qui s'y dérouleront. Le temps est donc bien choisi pour un échange sur la mission et les fonctions de ce type de bibliothèque.

Traditionnellement, la bibliothèque nationale a pour mission de rassembler et de conserver, à l'intention des générations futures, le patrimoine documentaire publié d'un pays. Prémisses aux discussions qui eurent lieu lors du colloque des bibliothèques nationales d'Europe tenu à Vienne en 1958, cette affirmation générale a cependant fait l'objet d'applications très diversifiées en dépit de son évidence fondamentale. Quoiqu'il en soit, cette mission de conservation confiée à la bibliothèque nationale la distingue des autres types de bibliothèque.

Las grandes bibliotecas, su misión y su inserción en la escena documental

En muchos países, se estudia actualmente proyectos de construcción de bibliotecas nacionales. Es el momento propicio para iniciar una reflexión sobre la definición y las orientaciones de este tipo de bibliotecas. Aquí mismo, la Biblioteca nacional de Quebec (BNQ) se dirige hacia el concepto "el público en general" en la perspectiva de los principios enunciados en Europa desde el siglo XVIII. Dejaremos entonces a las bibliotecas universitarias el papel de soporte a la investigación especializada. La BNQ quiere así abrir sus puertas a muchos más usuarios dentro de un espíritu de democratización cultural.

Un rôle complexe et diversifié

Lors de sa conférence générale à Paris en 1970, l'Unesco formulait une définition dite « officielle », qui rendait compte de la diversité et de la complexité du rôle des bibliothèques nationales:

Bibliothèques, quelle que soit leur appellation, qui sont responsables de l'acquisition et de la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées dans le pays et fonctionnant comme bibliothèques de « dépôt », soit en vertu d'une loi, soit en vertu d'accords particuliers. Elles peuvent aussi normalement remplir certaines des fonctions suivantes: établir une bibliographie nationale; tenir à jour une collection étendue et représentative de la production étrangère, comprenant aussi des ouvrages concernant le pays où est située la bibliothèque; tenir le rôle de centre national d'information bibliographique; établir des catalogues collectifs; publier la bibliogra-

phie nationale rétrospective. Les bibliothèques appelées « nationales » mais ne répondant pas à la définition ci-dessus ne devraient pas être classées dans la catégorie des bibliothèques nationales¹.

La bibliothèque nationale doit donc acquérir l'ensemble de l'édition nationale à l'exclusion d'un certain nombre de documents qui sont peu significatifs ou qui présentent un intérêt purement local. Pour des raisons pratiques, certaines publications seront souvent conservées ailleurs qu'à l'immeuble principal. C'est le cas des journaux dont le volume incite à une conservation décentralisée.

La bibliothèque nationale demeure cependant responsable de la conservation à l'échelle nationale afin d'assurer l'intégrité des collections.

1. Unesco, *Recommandations concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques*, Paris, 1970, p.9.

La production étrangère

Outre son mandat de conservation des publications nationales, la bibliothèque nationale doit aussi rassembler les publications étrangères concernant le pays. Cette cueillette peut s'exercer de façon exhaustive lorsque la production est peu abondante ou de façon sélective lorsque ces publications sont très nombreuses.

La grande question reste cependant l'acquisition de la production étrangère, dans toutes les langues et de tous les pays. Traditionnellement, les grandes bibliothèques nationales ont poursuivi un idéal encyclopédique, maintenu jusqu'à la fin du XIX^e siècle, et qui visait à constituer des collections anciennes et modernes sur tous les sujets du savoir universel. Des bibliothèques mondialement reconnues comme le British Museum, la Bibliothèque nationale de France et la Library of Congress constituent des exemples de ces bibliothèques qui s'efforcent encore actuellement d'offrir à leurs lecteurs l'essentiel du savoir humain dans toutes les langues et sur tous les sujets.

Cependant, ce mandat d'acquisition universelle a été formulé à une époque où le savoir était beaucoup moins diversifié et spécialisé qu'aujourd'hui. De plus, le phénomène propre au XX^e siècle que l'on a appelé souvent « l'explosion documentaire » était alors inconnu. Les grandes bibliothèques de culture générale, comme les bibliothèques nationales, offraient ainsi un vaste champ de connaissances aux chercheurs qui apportaient à leur tour une contribution à l'avancement du savoir. Le principe de la bibliothèque unique et centralisée pouvait encore se justifier, compte tenu du volume restreint de la documentation et de l'érudition universelle qui avait cours.

Un mode de documentation en évolution

Revoiyons cette orientation en fonction de l'évolution actuelle. De plus en plus, la recherche s'effectue dans des bibliothèques très spécialisées qui offrent non seulement la documentation utile mais aussi les services nécessaires aux activités de recherche, que ce soit dans le domaine scientifique ou dans celui de plus en plus fragmenté des sciences

humaines et sociales, de même que dans l'ensemble des humanités.

Les grandes bibliothèques universitaires ou les bibliothèques spécialisées devraient être en mesure de répondre aux besoins de recherche spécifique de leurs usagers qui préfèrent, de toute façon, effectuer leurs travaux dans l'établissement auquel ils sont rattachés, en palliant l'absence de certains documents par le prêt entre bibliothèques et, très bientôt, par l'utilisation d'un terminal donnant accès à de multiples banques de données plein texte.

Ce constat implique que les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées disposent de ressources qui leur permettent de répondre aux besoins des chercheurs. Ces bibliothèques sont les plus en mesure d'interpréter ces besoins particuliers et de les satisfaire.

L'époque des recherches longues et soutenues dans les « forêts » bibliographiques des grandes bibliothèques générales est révolue. De plus en plus de lecteurs manifestent pour leur part des besoins précis et ponctuels; ils réclament des renseignements peu élaborés sur des sujets bien délimités ou spécialisés.

Les bibliothèques nationales, quant à elles, doivent être en mesure de fournir aux lecteurs des ouvrages plus marginaux, en raison de leur rareté ou de leur caractère secondaire. Elles constituent de la sorte un élément actif du système documentaire en comblant des besoins précis et indispensables.

Dans certains pays, on a mandaté une université importante pour remplir les fonctions de bibliothèque nationale: dépôt légal, publication de la bibliographie nationale, etc. En 1986, huit bibliothèques nationales sur 105 étaient localisées dans une université². Ce type de cohabitation ne s'est pas répandu en raison des problèmes soulevés par la difficulté de maintenir à un même niveau d'excellence les services liés à deux fonctions différentes. D'ailleurs, une étude effectuée par le canadien Guy Sylvestre pour l'Unesco recommandait que la bibliothèque nationale d'un pays soit une institution autonome avec un mandat clairement défini.

La diffusion du patrimoine publié

Outre sa mission de conservation, une bibliothèque nationale doit se préoccuper de la diffusion du patrimoine national publié. Ce mandat a été assumé de diverses façons selon les endroits. Et, dans plusieurs pays, la bibliothèque nationale s'est trouvée au coeur d'une politique de lecture publique.

En France, notamment, le Conseil de Régence décrète en 1720 « qu'outre les entrées accordées aux savants, la bibliothèque [du Roi] sera ouverte au public une fois la semaine »³. Plus tard, l'idéal de la Révolution française contribue à élargir l'accès des collections au public. Parmi les mesures prises alors et les activités offertes au public, on note l'organisation d'expositions permanentes et l'instauration d'« horaires d'ouverture des salles bien plus larges »⁴. En 1858, un décret impérial prévoit « deux salles distinctes: l'une réservée aux personnes qu'un travail très sérieux conduirait à la Bibliothèque, l'autre, publique, ouverte à tous les lecteurs amenés par un moins grave intérêt »⁵. En 1915, la Bibliothèque nationale « s'honore d'avoir, à une époque déjà lointaine, uni dans ses préoccupations le souci de l'éducation populaire et celui de la recherche scientifique »⁶. Si, par la suite, elle restreint son intervention envers le public en général, ce sera faute de crédits ou, peut-être, à partir d'une vision différente de la mission de la maison.

On oublie trop souvent que le mandat d'ouverture à l'ensemble de la population est inscrit dans les obligations de la plupart des bibliothèques nationales à travers le monde.

La Library of Congress aux États-Unis, créée en 1800 pour répondre aux besoins des membres du Congrès américain, devient rapidement une bibliothèque au contenu international grâce à Thomas Jefferson, son principal fondateur. Par la suite, Ainsworth

2. Unesco, *Guidelines for National Libraries*, Paris, 1987, p. 95.

3. Bruno Blasselle et Jacqueline Melet-Sanson, *La Bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris, Gallimard, 1990, p. 50.

4. *Ibid.*, p. 55.

5. *Ibid.*, p. 61.

6. *Ibid.*, p. 63.

Rand Spofford, développe le concept de bibliothèque législative du Congrès américain et, dans la même foulée, en fait la bibliothèque nationale du peuple des États-Unis. Selon lui, une collection nationale aussi importante devait absolument être accessible à tous les citoyens, car les États-Unis étaient « une république qui reposait sur l'intelligence de son peuple »⁷. Les idées de Young, qui succède à Spofford, coïncident avec celles de son prédécesseur : la bibliothèque nationale doit mettre toute la littérature nationale à la disposition du public. Ainsi, depuis le début de leur histoire, les collections de la Library of Congress sont à la portée de tous comme le sont les services bibliographiques et de recherche. En 1993, des salles de lecture consacrées aux principales cultures du monde seront ouvertes dans l'édifice Thomas-Jefferson, lequel sera, selon James H. Billington, « un musée vivant et universel de l'écrit »⁸.

En Angleterre, Antonio Panizzi, qui dirigea au milieu du XIX^e siècle les destinées du British Museum, en est considéré comme le second fondateur. Sous sa gouverne, l'institution britannique connut une croissance remarquable. Si Panizzi est animé par un idéal visant à faire de la bibliothèque une institution vouée à l'éducation, à l'étude et à la recherche, il tient aussi à démocratiser l'accès au patrimoine documentaire. Il prend donc diverses mesures pour offrir le même accueil et la même attention à tous les lecteurs, quels que soient leur niveau d'instruction ou leur origine.

La République populaire de Chine possède maintenant la troisième bibliothèque nationale du monde par son importance, après les États-Unis et l'Angleterre. La nouvelle Bibliothèque a été inaugurée à Beijing le 6 octobre 1987 et ouverte au public le 15 du même mois. Elle peut accueillir 8 000 lecteurs par jour et ceux-ci disposent d'un éventail documentaire d'une richesse inégalée en Chine.

Créée après la Seconde Guerre mondiale, la Bibliothèque de la Diète du Japon se développe à la suite du rapport de Verner M. Clapp, cadre supérieur de la Library of Congress, ce qui explique la similitude des fonctions dans les deux institutions. La Loi de la Bibliothèque de la Diète précise que ses mandats sont liés aux

exigences de la nouvelle Constitution : celle-ci proclame que le pouvoir souverain appartient au peuple. La Bibliothèque a comme mandat de desservir la Diète, le gouvernement et le public en général.

La Bibliothèque nationale d'Espagne joue à la fois le rôle de bibliothèque publique, par sa grande salle de lecture et ses services mobiles, et celui de bibliothèque universitaire, par l'accueil d'un très grand nombre d'étudiants.

En Suisse, comme au Danemark, toute personne domiciliée dans le pays peut disposer des services et des collections de la Bibliothèque nationale.

Dans les pays africains tant du Nord que de l'Ouest, les bibliothèques nationales sont très souvent le moteur de la lecture publique.

Au Canada et au Québec, les bibliothèques nationales sont ouvertes aux chercheurs et au public. Le projet de construction élaboré pour répondre aux besoins de la Bibliothèque nationale du Québec respecte son mandat de conservation du patrimoine québécois et vise à mettre en valeur ses collections. Les activités de la Bibliothèque nationale seront regroupées dans deux bâtiments distincts : l'un, destiné à la conservation et l'autre, à la diffusion. La conception et l'aménagement du bâtiment de diffusion visent à décupler la fréquentation actuelle. La Bibliothèque nationale du Québec s'inscrit ainsi dans un courant adopté par les sociétés modernes qui favorisent la démocratisation culturelle.

La bibliothèque nationale et son public

Les expériences précitées démontrent la volonté d'un grand nombre de bibliothèques nationales de rendre leurs collections accessibles au plus grand nombre. Cette orientation « grand public » est-elle pertinente ? Fait-elle partie de leurs mandats ?

Si l'on convient que la mission fondamentale de toute bibliothèque nationale consiste à rassembler le patrimoine publié d'un pays, celle-ci s'avère donc la seule à posséder la totalité de la production nationale. Elle peut acquérir ou non des documents étrangers, mais elle est tenue de met-

tre en oeuvre l'application du dépôt légal. Elle est généralement la seule institution à pouvoir imposer ce mécanisme à l'endroit des documents publiés : volumes, périodiques, estampes, enregistrements sonores, productions cinématographiques et autres. Aucune bibliothèque universitaire ou publique n'acquiert la totalité de la production publiée et ce, compte tenu de la mission propre à chacune et des contraintes budgétaires. En conséquence, le seul et unique établissement qui abrite l'ensemble du patrimoine publié d'un pays demeure la bibliothèque nationale et les oeuvres de nos écrivains doivent être appréciées par le plus grand nombre possible de personnes.

Sa mission fait de la bibliothèque nationale « la plus publique des institutions », pour paraphraser l'un des collaborateurs de la Bibliothèque de France. Cette orientation doit toutefois s'inscrire dans les mécanismes d'opérations qui sont propres aux bibliothèques nationales. Généralement, les collections y sont consultées sur place, sont exposées ou sont disponibles par voie de collaboration particulière avec d'autres établissements.

En outre, le complet éventail des collections de la bibliothèque nationale en fait un centre de documentation où les chercheurs trouvent des documents spécialisés non disponibles ailleurs. Elle doit donc continuer à faciliter aux chercheurs l'accès à ses collections, un lectorat qui devrait s'amenuiser au fur et à mesure que les bibliothèques universitaires et spécialisées joueront de mieux en mieux leur rôle.

Les bibliothèques universitaires et spécialisées doivent tenir compte des besoins de leurs clientèles cibles dans l'application de leur « politique » d'acquisition. Les collections qu'elles développent leur sont spécifiques, par opposition à celles des bibliothèques nationales, largement diversifiées en raison du caractère général du dépôt légal et susceptibles en conséquence d'intéresser tous les publics, y compris les enfants.

7. Ainsworth Rand Spofford, « The Government Library at Washington », *International Review*, vol. 5 (November 1878), 769.

8. James H. Billington, *Discours au National Press Club*, Washington, 12 janvier 1989.

Pour rendre le patrimoine publié accessible

Pour rendre le patrimoine publié accessible au plus grand nombre, la bibliothèque doit offrir le meilleur service possible aux usagers, être accueillante et inventer des moyens d'intéresser les citoyens qui ne sont pas chercheurs, les motiver et les guider en regard de leurs connaissances, les aider à découvrir les ressources multiples de la bibliothèque nationale.

L'accessibilité aux biens documentaires entraîne des conséquences pour le programme de construction. En effet, les espaces publics varient en fonction des usagers potentiels et ces espaces doivent être aménagés en gardant à l'esprit la préoccupation «grand public» qui commande, notamment, le libre accès à certaines collections, des lieux conçus pour les chercheurs, et des aires d'expositions.

Dans cette optique, la bibliothèque nationale doit offrir un aspect invitant par son architecture, ses aménagements, son personnel et ses services. Elle doit quitter sa passivité et s'employer à attirer les usagers. Elle doit soulever l'intérêt et même séduire en présentant l'éventail le plus complet, le plus représentatif et le plus attirant de ses collections. Les visiteurs attirés par les affiches, les gravures, les logiciels voudront fréquenter régulièrement la bibliothèque nationale qui renouvellera ses expositions. Ces mêmes visiteurs occasionnels découvriront peut-être ensuite le plaisir d'écouter des enregistrements sonores, de feuilleter des périodiques ou d'admirer des livres d'artistes. Et toutes ces activités ne léseront aucunement les chercheurs qui disposeront de moyens d'accès appropriés aux collections.

Un rôle central

La bibliothèque nationale est appelée à jouer un rôle central dans les activités bibliographiques du pays. En publiant la bibliographie nationale, l'établissement assure l'accès à la production nationale et propose des normes de traitement bibliographique. Elle gère un fichier d'entrées normalisées et l'offre à d'autres bibliothèques en plus de publier des bibliographies théma-

tiques, des répertoires analytiques de périodiques et des catalogues d'exposition. La bibliothèque nationale assume donc un leadership certain auprès des autres établissements documentaires.

La bibliothèque nationale d'un pays est généralement située dans la capitale. Elle ne dispose pas de succursales dans les autres régions du pays. La pratique d'accessibilité aux collections doit tenir compte de cette réalité. Le prêt entre bibliothèques constitue un excellent moyen de diffusion et de partage des ressources documentaires. La bibliothèque nationale doit y contribuer activement en offrant ses collections soit dans le format original, lorsque cela est possible sans mettre en péril la conservation des documents, soit sur d'autres supports: microfilms, microfiches, documents lisibles par machine, etc. Les récents progrès technologiques permettent en outre d'offrir l'accès à distance aux inventaires des collections, qu'il s'agisse d'accès direct ou d'accès différé.

La bibliothèque nationale doit aussi constituer une ressource privilégiée pour le monde de l'édition et des librairies. Souvent dispensatrice de numéros ISBN et responsable de programmes de catalogage avant publication, l'institution offre des services d'informations rapides aux libraires et diffuse efficacement les notices des nouveaux ouvrages parus.

Enfin, le rôle des bibliothèques nationales reste fondamental, et rien ne permet de croire qu'il s'amoindrira. Au contraire, pourquoi les bibliothèques nationales ne seraient-elles pas au centre d'une politique documentaire nationale, responsables de la coordination des activités de l'ensemble des bibliothèques du territoire? Pourquoi les bibliothèques nationales ne présideraient-elles pas le nécessaire mouvement de concertation des établissements documentaires du pays? Nul doute qu'elles pourraient s'acquitter de cette mission, sans négliger pour autant leur mandat fondamental de conservation et de diffusion du patrimoine national publié.

Index des affaires

**UN RÉPERTOIRE QUI
VOUS FERA GAGNER DU TEMPS!**

Le seul répertoire bibliographique portant exclusivement sur le monde des affaires et la vie économique du Québec.

Un instrument de recherche documentaire qui permet un choix judicieux d'articles parmi les principales publications d'affaires québécoises (*Les Affaires, Finance, PME, Commerce, This week in business, Affaires +, etc.*)

L'INDEX DES AFFAIRES permet entre autres de:

- constituer des dossiers sur des entreprises;
- suivre l'évolution d'un secteur économique;
- analyser un marché;
- identifier des clients ou fournisseurs potentiels;
- mieux gérer ses finances personnelles; etc.

De consultation simple et rapide, l'**INDEX DES AFFAIRES** offre 12 000 articles indexés par année publiés sous forme de 10 mensuels et d'une refonte annuelle.

Pour abonnement ou renseignements:

Inform II
Affieror

4999 Ste-Catherine ouest, suite 430, Westmount, QC
H3Z 1T3 (514) 484-5951

Les spécialistes en édition de base de données